DocuSign Envelope ID: 0D5C7CA0-D6BC-4615-BAE7-59523C43C48C

CSA
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 11 janvier 2023

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner les radiofréquences visées ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage des trois radiofréquences décrites ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	Eric Trippaers
Siège social	Rue de Jupille 76 4620 Fléron
Numéro d'entreprise	-
Date d'introduction de la demande	6/11/2023

DS DS

DocuSign Envelope ID: 0D5C7CA0-D6BC-4615-BAE7-59523C43C48C

Identification des fréquences provisoires autorisées

Libramont 89.6 MHz

Période d'autorisation	Du 01/02/2024 au 05/02/2024 inclus.
Nom de la station	Libramont
Fréquence	89.6 MHz
Adresse	TV Lux Libramont
Coordonnées géographiques	49° 55' 38"N | 005° 23' 02"E
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	8 m
Directivité de l'antenne	Directive (voir diagramme ci-dessous)

Diagramme directionnel de l'antenne à respecter

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0.0	90	0.0	180	0.0	270	0.0
10	0.0	100	0.0	190	0.0	280	0.0
20	0.0	110	0.0	200	0.0	290	0.0
30	0.0	120	0.0	210	0.0	300	0.0
40	0.0	130	0.0	220	0.0	310	0.0
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	7.0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	7.0
70	0.0	160	0.0	250	0.0	340	4.0
80	0.0	170	0.0	260	0.0	350	0.0

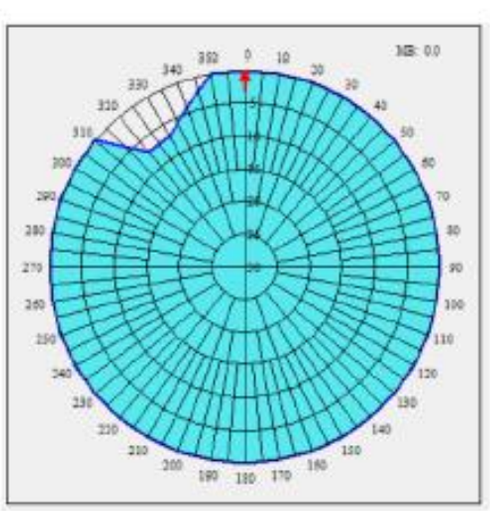

DocuSign Envelope ID: 0D5C7CA0-D6BC-4615-BAE7-59523C43C48C

Houffalize 97.4 MHz

Période d'autorisation	Du 01/02/2024 au 05/02/2024 inclus.
Nom de la station	HOUFFALIZE
Fréquence	97.4 MHz
Adresse	Château de Tavigny 6662
Coordonnées géographiques	50° 06' 30"N | 005° 50' 16"E
PAR totale	100 W
Hauteur de l'antenne hors sol	8 m
Directivité de l'antenne	Omnidirectionnel

Bastogne 93.5 MHz

Période d'autorisation	Du 01/02/2024 au 05/02/2024 inclus.
Nom de la station	Bastogne
Fréquence	93.5 MHz
Adresse	Syndicat d'Initiative Bastogne Place Mc Auliffe
Coordonnées géographiques	50° 00' 04"N | 005° 42' 56"E
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	8 m
Directivité de l'antenne	Omnidirectionnel

Fait à Bruxelles, le 11 janvier 2024.

DocuSigned by:
Mathilde Alet
8CA19B3ED537454...

DocuSigned by:
Karim Ibourki
08013E62BA9E470...